

Ouagadougou, le 16 AVR 2024

**Sous réserve d'un contrôle approfondi,  
l'étudiant boursier dont le nom suit reçoit une  
suite favorable de la CNBES à sa demande  
de suspension de bourse d'études au titre  
de l'année académique 2023-2024.**

N°	NOM	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Etablissement d'origine	Filière d'études	Diplôme/ Niveau	Année académique	Moy. Semestre 1	Moy. Semestre 2	Moyenne Générale	Décision de la CNBES du 29 mars 2024
1	MARE	Sadia	28/10/2003	F	ESI/UNB	Informatique	Licence 2	2022-2023	15,25	12,62	13.93	Oui pour l'unique suspension au titre de l'année académique 2023-2024

Arrêté la présente liste à un (01) nom

P/le Ministre, Président de la CNBES

P/O le Conseiller Technique



**Pr Jean Célestin KY**

Chevalier de l'Ordre du Mérite  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon